

Département des Pyrénées-Atlantiques Commune de BILLERE Envoyé en préfecture le 25/06/2020 Reçu en préfecture le 25/06/2020

Affiché le

ID: 064-216401299-20200623-6414020200610-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BILLERE

L'an deux mille vingt le 23 juin à 18 Heures, le Conseil municipal de Billère s'est réuni en visioconférence via l'application Zoom, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LALANNE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 16 juin 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16 juin 2020.

Etaient présents: M. LALANNE. M. JACOTTIN. Mme MATHIEU-LESCLAUX. M. CHAVIGNE. M. OCHEM. Mme FRANCQ. M. MAZODIER. Mme RAYNEAU-PILLER. M. NASSIEU-MAUPAS. M. MONTAUT. M. CABANES. M. DUMONT. M. BALMORI. M. COLLET. Mme LAHERRERE-SOUVIRAA. M. MAUBOULES. Mme FERRER. Mme LOURAU. Mme DE BOISSEZON. Mme GARCIA-ORCAJADA. M. TALAALOUT. Mme WEISS. M. BAYSSAC. Mme LABOURET. Mme AUCLAIR. M. LESCHIUTTA. Mme FLOUS. M. FRETAY. Mme FI FURY BONNE. Mme BOGNARD.

S'étaient fait représenter : M. RIBETTE (qui a donné procuration à M. FRETAY).

Absentes excusées : Mme PINTO. Mme FOURCADE.

A été nommé secrétaire : M. JACOTTIN

SEANCE DU MARDI 23 JUIN 2020

NOMBRE DE MEMBRES			VOTE
Afferents	PRESENTS	QUI ONT PRIS PART AU VOTE	Unanimité
33	30	31	(<u>Pour</u> : 31)

N° 2020.06.10

OBJET: DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

RAPPORTEUR: Monsieur NASSIEU MAUPAS

L'article 1650-1 du Code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du Maire ou de son adjoint délégué et de huit commissaires. La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du Conseil municipal et de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseillers municipaux.

Cette commission est composée, outre le Maire ou l'adjoint délégué (qui en assure la présidence), de huit commissaires titulaires et huit suppléants désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste en double (seize titulaires et seize suppléants) dressée par le conseil municipal.

Le Conseil municipal invité à délibérer,

PROPOSE, sous la présidence de Monsieur le Maire ou de son représentant, les représentants dont les noms suivent pour participer aux travaux de la commission communale des impôts

Envoyé en préfecture le 25/06/2020

Reçu en préfecture le 25/06/2020

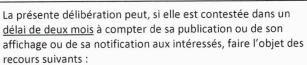
Affiché le

ID: 064-216401299-20200623-6414020200610-DE

TITULAIRES	SUPPLEANTS	
Véronique MATHIEU-LESCLAUX	Thomas CHAVIGNE	
Arnaud JACOTTIN	Julien OCHEM	
Alexandra PINTO	Julien BAYSSAC	
Natalie FRANCQ	Jacques CABANES	
Ornella AUCLAIR	Sylvie LOURAU	
Frédérick MAZODIER	Mathilde LABOURET	
Thérèse PILLER	Patrick MAUBOULES	
Jean-Philippe NASSIEU-MAUPAS	Françoise LAHERRERE-SOUVIRAA	
Christine FERRER	Béatrice GARCIA-ORCAJADA	
Thérèse DE BOISSEZON	Mohamed TALAALOUT	
François COLLET	Maryse FOURCADE	
Louis BALMORI	Guy-Louis DUMONT	
Jean-François MONTAUT	Johanna WEISS	
Jérôme RIBETTE	Fanny BOGNARD	
Christophe LESCHIUTTA	Karine FLEURY-BONNE	
Pascal FRETAY	Corinne FLOUS	

Fait et délibéré à BILLERE, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME Le Maire



- Recours administratif gracieux auprès des services de la Ville de Billère
- 2. Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau